

Figure n°01 : situation des parcs d'activités MILLAU-VIADUC 1 et 2, et du projet d'extension

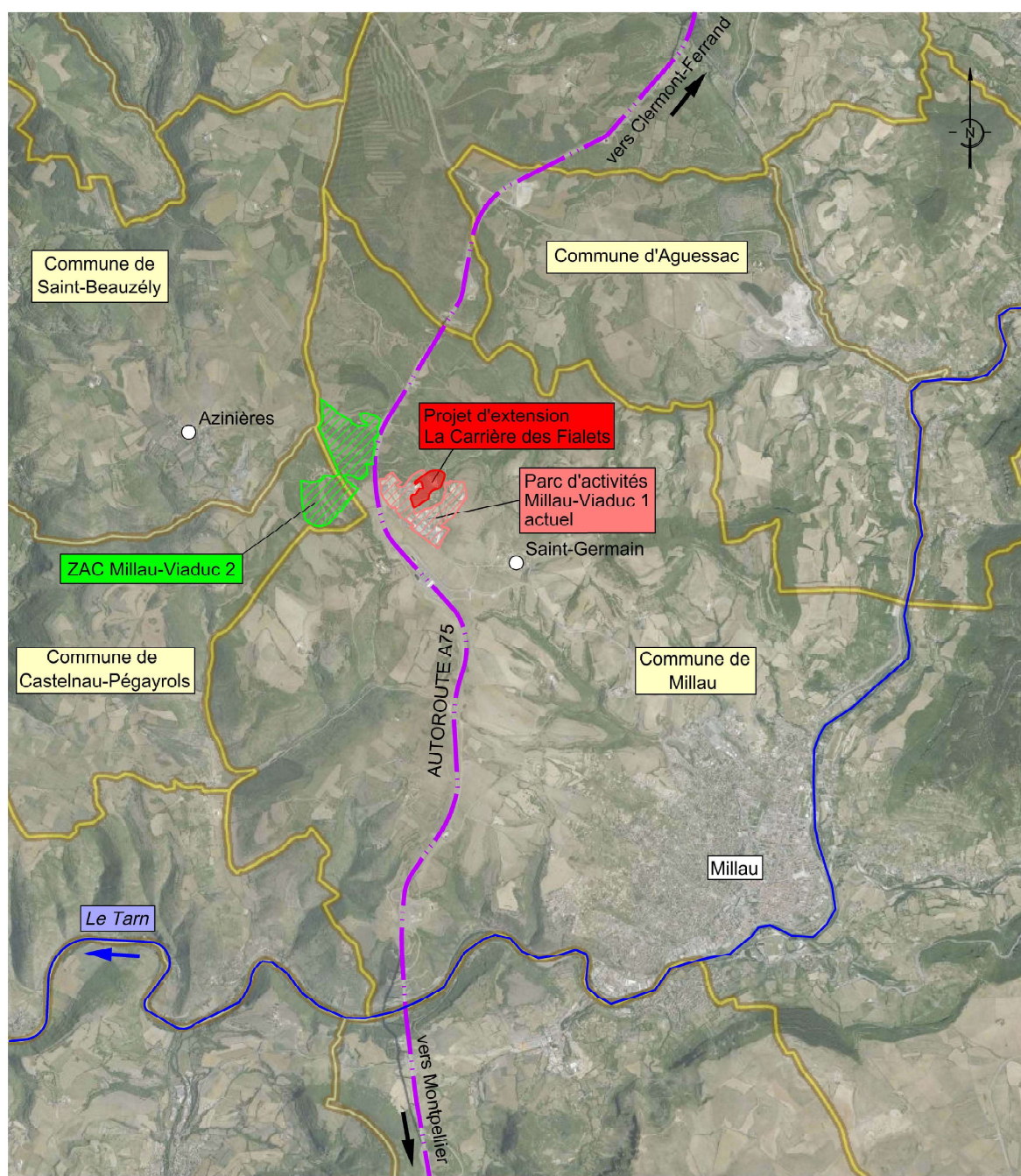
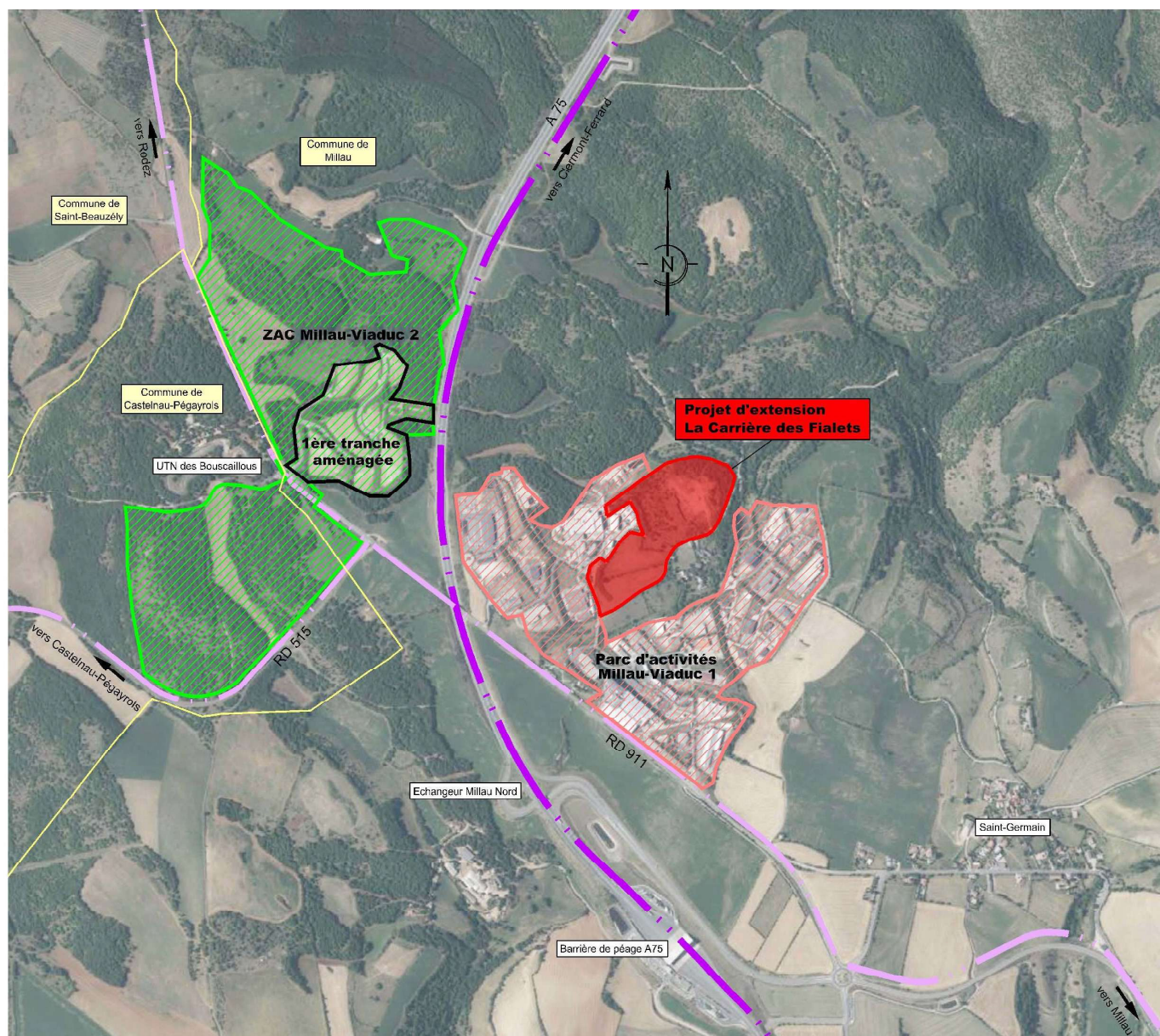


Figure n°02 : zoom sur la situation des parcs d'activités et du projet d'extension

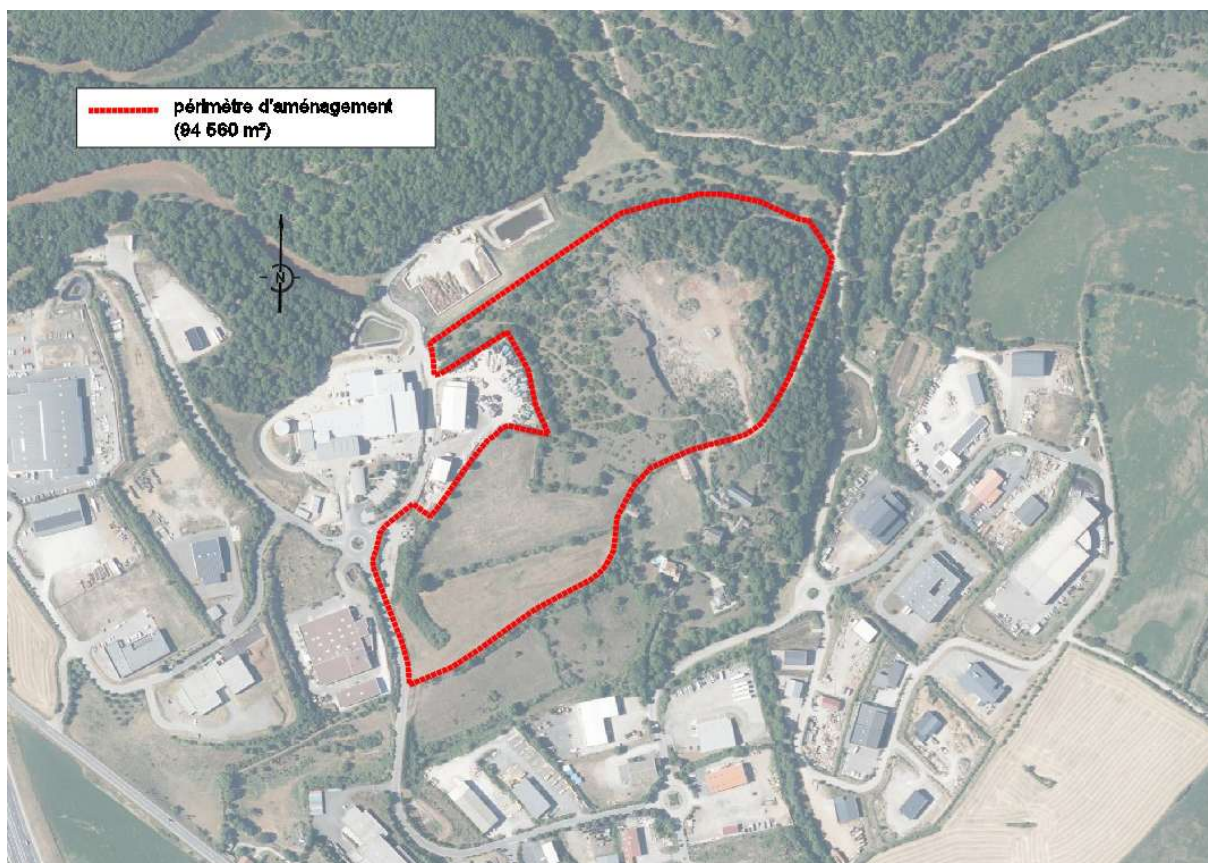


Le projet d'extension « LA CARRIERE DES FIALETS » est limité :

- au Nord-Ouest, par des installations du centre de tri départemental ECOTRI,
- au Nord, par des terrains naturels boisés,
- au Sud et à l'Est, par les chemins ruraux n°35 dit La Baraque aux Fialets et n°34 dit la Font de Barbade,
- à l'Ouest, par le boulevard de Roullens et par les installations de l'entreprise NICOLLIN.

(Cf Figure n°03)

Figure n°03 : situation du projet d'extension



3. SITUATION ADMINISTRATIVE

3.1 SITUATION CADASTRALE

Les parcelles, assiettes du projet, sont définies au cadastre comme suit :

- Propriétaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES
- Section : ZV
- Lieu dit : "LACAU SUD"
- Numéro : 46 (16 692 m²), 12 (15 443 m²), 151 (27 213 m²), 155p (38 321 m²), 156p (7 876 m²)
- Superficie cadastrale : 105 545 m²
- Superficie concernée par l'opération d'extension : 94 560 m²

(Cf Figure n°04)

Figure n°04 : situation cadastrale



3.2 URBANISME

La Commune de MILLAU est couverte par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 26 juin 2019.

Le projet d'extension s'inscrit dans la zone UXMV1 réservée à l'installation d'activités artisanales, industrielles et de commerces au sein du parc d'activités MILLAU-VIADUC 1.

(Cf Figure n°05)

Figure n°05 : extrait du zonage du PLUi en vigueur (source : CCMGC)

